



# BIEN EN INDIVISION-SURENDETTEMENT POUR MOI

Par **pitounette10**, le **22/10/2010** à **14:31**

Bonjour,

Je me permets de vous envoyer ce message car malgré mes différents courriers à plusieurs ministères il ne m'est donné aucune aide à mon problème. Je vis avec mon compagnon (pas de mariage, pas de pacs...union libre) depuis 13ans. Nous avons racheté la maison de sa famille (depuis des générations) en indivision 50/50 en 2003. Mon père m'a fait des dettes auxquels je ne peux que me plier à payer aujourd'hui car il est reconnu depuis peu comme handicapé à 80% (L'histoire est très longue à comprendre. En Gros c'est moi qui l'ai aidé quand il est tombé malade d'un cancer. Je me suis dévouée corps et âmes à sa personne car il était seul malgré tout ce qu'il nous a fait subir étant plus jeunes...). Il m'a trahie et a profité de ma naiveté (Crédits Conso, etc...Dettes diverses.) Je suis noyée. Mes comptes actuels à la Banque sont sains mais mon ancienne banque avait cloturé les comptes existant chez eux et m'ont fiché FICP. Je me retrouve aujourd'hui criblée de dettes qui ne sont pas toutes les miennes (les miennes n'avaient aucun retard de paiement). Ma maison n'a aucun retard de paiement et il ne nous reste plus que 9 ans à payer 670EUR/mois (335E/chacun/mois). Mon père m'a collé une dette d'environ 35000EUR. Il est insolvable. Moi je travaille en CDI et mon compagnon également. Aucune solution n'a pu être trouvée pour moi à part la Banque-De-France donc fichée encore pdt longtemps.... Je dois déposer un dossier à la fin du mois pour passage enh commission. La BNP m'assigne à comparaitre au Tribunal (un huissier est venu déposer un dossier à mon domicile). Je suis complètement perdue. J'ai 30 ans. Tout pour être heureuse et un tas de dettes que mon père a si bien su me coller que je ne peux rien faire... Quels sont mes risques? Au niveau de notre maison? C'est la maison de la famille de mon conjoint depuis des générations. Elle a pris 5x de la somme que nous l'avions achetée depuis 2003. Nous avons tout refait de nos propres mains. Et il nous en reste encore à faire. Mais peu importe nous travaillons dur pour cela. Nous avons acheté la maison en 2003 et venons seulement d'emménager dans la partie que nous avons refaite. Je suis épuisée et me retrouve face à un mur. J'ai voulu trouver un financement pur ces 35000EUR de dettes mais la BNP m'ayant fichée FICP et ne voulant pas revenir dessus je n'ai pas pu trouver de solution et aujourd'hui je dois aller au Tribunal. C'est le pot de Fer contre le Pot de Terre. Je ne refuse pas de payer mais suis bloquée. Aidez moi SVP

Par **001**, le **27/10/2010** à **10:47**

bonjour,  
avez vous signé les contrats de pret ou est ce votre père qui les a signé ?

le risque majeur pour votre dossier de surendettement, est que la commission ne puisse que vous demander de vendre votre bien pour apurer le passif.  
si celui ci n'est pas apuré par la vente du bien vous aurez un plan de 8 ans et effacement du solde a l'issue